DEUXCOMITÉS POUR SAUVER PARIS

ontestant l'autorité d'Adolphe Thiers,
nommé chef de l'exécutif parisien par
le gouvernement exilé à Versailles, le peuple
de Paris refuse de se rendre aux Prussiens. Il est encadré par deux comités : le Comité central des vingt arrondissements de Paris et le Comité central de la Garde nationale.

LE COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE

Fondée le 13 juillet 1799, la Garde nationale avait pour mission d'assurer le maintien de l'ordre dans Paris. Mise en sommeil sous le Second Empire, elle reprend du service en 1870 lors de la guerre contre les Prussiens. Après un recrutement populaire destiné à renfo<mark>rc</mark>er les effectifs, elle compte 300 000 gardes nationaux baptisés les « trente sous » en référence au montant de leur solde. Chaque arrondissement de Paris possède une légion composée de bataillons.

LE COMITE CENTRAL DES VINGT ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Dès le 5 septembre 1870, dans chaque arrondissement, un comité de vigilance surveille l'action des maires et organise la défense et le ravitaillement. Par la suite, ces comités vont se regrouper dans un Comité central qui prend une double position, patriotique et révolutionnaire, dans un manifeste imprimé symboliquement sur du papier rouge. Baptisé « l'Affiche rouge », ce célèbre document annonce la Commune qui naîtra quelques mois plus tard.

endant le siège de Paris, les bataillons de la Garde nationale se trouvent souvent engagés dans des opérations aussi meurtrières qu'inutiles. Une stratégie délibérée de la part du gouvernement du général Trochu qui compte ainsi calmer l'ardeur patriotique et révolutionnaire des « trente sous »



Après Buzenval, la Seine

À Buzenval, le 19 janvier 1871, lorsque l'ordre est donné d'évacuer des points stratégiques repris à l'armée prussienne, les gardes comprennent qu'on les a bernés. Et lorsque le gouvernement arrondissement décident de coordonner leur action en créant un Comité central de la Garde nationale.



